



UNIVERSITÉ DE  
MONTPELLIER

### **Recommandations à l'attention des candidats**

Le candidat est seul responsable de la qualité et lisibilité des pièces déposées sur l'application ODYSSÉE pour faire acte de candidature.

Les pièces à fournir pour la candidature à un poste d'enseignant-chercheur (professeur des universités et maître de conférences) sont recensées dans l'arrêté suivant :

[Arrêté du 6 février 2023 relatif aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des maîtres de conférences, des professeurs des universités et des chaires de professeurs juniors.](#)

La liste des pièces requises dépend de l'article de publication du poste à pouvoir. Elle est consultable via le lien ministériel suivant : [https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand\\_recrutement\\_enseignants\\_chercheurs\\_Odyssee.htm](https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_enseignants_chercheurs_Odyssee.htm)

**Attention** : Les diplômes, rapports de soutenance, attestations et justificatifs rédigés en langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur.

Dans le respect réglementaire du principe d'égalité de traitement entre tous les candidats, le service de la Direction des ressources humaines ne pourra alerter les candidats en cas de dépôt de dossier incomplet.

**Toute pièce obligatoire manquante, illisible ou incomplète rendra automatiquement le dossier, et par conséquent la candidature, irrecevable.**